

Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers

N° 479/DG/2019

30 Septembre 2019

Messieurs les Présidents et directeurs généraux des banques et établissements financiers

Objet : Mesures relatives aux importations de produits de téléphone et électroménager en CKD/SKD

Réf : Courrier n°189/CC/MF/2019 du 29/09/2019

Messieurs les Présidents et Directeurs Généraux

J'ai l'honneur de vous informer que nous avons été rendus destinataires d'un courrier émanant de Monsieur le Chef de Cabinet du Ministère des Finances portant N°189/MF/2019 du 29/09/2019 nous informant des mesures prises par les pouvoirs publics relatives aux importations de téléphones mobiles et de produits électroménagers en CKD/SKD

A ce titre, il a été décidé la substitution au paiement cash des importations, actuellement en usage, le recours au différés de paiement de neuf (09) mois, sans que celui-ci n'excède une (01) année, s'agissant des opérations d'importation des produits électroménagers (les produits blancs et les produits gris) et de téléphonie.

A cet effet, il est précisé que ces importations doivent être effectués en FOB. Les opérateurs doivent recourir en priorité, aux capacités nationales de transport maritime (Pavillon National), chaque fois qu'un tel choix est possible.

Aussi il est signalé que cette mesure relative au règlement FOB de nos importations est à élargir, dans une seconde phase, à l'ensemble de nos importations au plus tard le 31 décembre 2019.

A cet égard, il vous est demandé d'instruire les services concernés de votre institution, à l'égard de veiller strictement quant à la mise en œuvre de ces mesures.

Veillez agréer messieurs les Présidents et Directeurs Généraux, l'expression de mes sincères salutations.

P/Le Délégué Général  
B.BROUCHENF